



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 FEVRIER 2016

Le 24 février 2016, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à 20 h 30 à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET, Adjoints - Mme Dominique ALVIN - Mme Karen GAILLARD – M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN – Mme Céline SCELLOS et Mme Nathalie VIOLLET.

Absents excusés : Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjointe (pouvoir donné à Mme Nathalie BLANC) - M. Vincent AIGON (pouvoir donné à M. Georges DUCRET) - M. Johan THENET (pouvoir donné à Mme Céline SCELLOS) et Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD).

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD a été désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 20 janvier 2016
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels
- 3) Autorisation d'ester en justice
- 4) Ecole – approbation du plan de financement pour les travaux de la 7^{ème} classe et demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et des services de l'Etat
- 5) Liaison douce RD 64 – approbation du plan de financement et demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et des services de l'Etat
- 6) Vy de la Verdelle – lancement d'une étude de définition d'aménagement de la voirie
- 7) Appartements école (combles) – exonération partielle de loyer pour cause de traitement de la charpente
- 8) Lotissement « Les Tâtes » - remise des pénalités de retard dues par les entreprises
- 9) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 10) GRDF – convention d'hébergement destiné à la relève des compteurs
- 11) Convention de mise à disposition des salles de la Maison du Village
- 12) Toiture pour podium
- 13) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Convention GEA 74 pour activité TAP

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 JANVIER 2016 :**

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

2) AFFAIRE FONCIERE :

Aucune demande n'est à soumettre aux membres du Conseil Municipal pour cette séance.

3) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE :

Monsieur le Maire informe que, par requête en date du 14 janvier 2016, un recours a été déposé devant la Cour Administrative d'Appel de LYON par Madame Cécile MEYNET, domiciliée à LOVAGNY 334, chemin des Cézards, contre le jugement du Tribunal Administratif de GRENOBLE, en date du 12 novembre 2015, relatif au permis de construire n° 74152 12X0011, délivré le 17 janvier 2013 à la Société AXE & D pour la réalisation d'un ensemble de 16 maisons jumelées et d'un collectif de 4 logements.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête introduite devant la Cour Administrative d'Appel de LYON par Madame Cécile MEYNET ;
- **DESIGNE** la SELARL LEGA-CITE, sise 13 rue des Emeraudes à LYON (69006), et notamment Maître Laurent JACQUES, Avocat au Barreau de LYON, pour représenter la Commune dans cette instance ;
- **DEMANDE** l'intervention de GROUPAMA RHONE-ALPES, dans le cadre de la protection juridique de la Commune.

4) ECOLE 7^{ème} CLASSE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le projet de réaménagement d'un logement en salle de classe, au premier étage de la partie ancienne du bâtiment de l'école publique est estimé comme suit :

INVESTISSEMENTS	Dépenses HT. prévisionnelles	FINANCEMENT	Recettes sollicitées	%
Maîtrise d'œuvre	14 000.00 €	Conseil Général FDDT	76 287.20 €	40.00%
Mission SPS	1 600.00 €			
Contrôle technique	2 150.00 €	Etat (fonds de soutien)	38 143.60 €	20.00%
Diagnostic amiante	1 721.00 €			
Travaux préalables	11 247.00 €	Commune	76 287.20 €	40.00%
Travaux de désamiantage	20 000.00 €			
Travaux	140 000.00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	190 718.00 €	TOTAL RECETTES	190 718.00 €	100.00%

Afin de permettre le financement de cette opération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** le plan de financement ci-dessus exposé, relatif à la transformation d'un logement en salle de classe, situé au 1^{er} étage de l'ancien bâtiment de l'école publique, estimé à 190 718 € HT, soit : 228 861.60 € TTC ;
- SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) ;
- SOLLICITE** une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement ainsi que tous actes ou documents relatifs à ce projet.

5) **LIAISON DOUCE RD 64 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 20.01.2016/04 du 20 janvier 2016, les élus ont opté pour la première solution d'aménagement d'une liaison douce « piétons/cycles » le long de la route départementale n° 64, dite « Route des Gorges », reliant ainsi le Hameau de Pontverre Haut au Chef-Lieu.

Ce projet est estimé comme suit :

INVESTISSEMENTS	Dépenses H.T. estimées	FINANCEMENT	Recettes sollicitées	Recettes obtenues	%
Maîtrise d'œuvre	17 850.00 €	Conseil Départemental	115 000.00 €		29.61%
Mission SPS	3 590.00 €	Amendes de police	10 000.00 €		2.58%
Travaux part commune	254 122.30 €	CD part voirie	68 864.00 €		17.73%
Travaux part Conseil Départemental	68 864.00 €	Etat fonds de soutien	97 000.00 €		24.98%
Réseaux secs	23 690.00 €				
Acquisitions foncières	20 224.00 €				
		Commune	97 476.30 €		25.10%
TOTAL INVESTISSEMENT	388 340.30 €	TOTAL RECETTES	388 340.30 €	- €	100.00%

Afin de permettre le financement de cette opération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a) **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus exposé, relatif à l'aménagement d'une liaison douce « piétons/cycles » le long de la RD 64 « Route des Gorges », depuis le Hameau de Pontverre Haut jusqu'au croisement avec le Chemin de la Fruitière. L'ensemble de l'opération est estimé à la somme de 388 340.30 € HT, soit : 461 963.56 € TTC.
- b) **SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) ;
- c) **SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre des amendes de police ;
- d) **SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de la voirie ;
- e) **SOLLICITE** une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.
- f) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de financement ainsi que tous actes ou documents relatifs à ce projet.

6) **VY DE LA VERDELLE – LANCEMENT D'UNE ETUDE DE DEFINITION :**

Par courrier adressé le 28 janvier 2016 en mairie, des habitants du Vy de la Verdelle (VC n° 9) interpellent les élus sur l'état de la voirie, le manque de trottoirs et d'éclairage public ainsi que de la dangerosité des automobilistes qui circulent à trop vive allure.

Le Conseil Municipal, sensible à ce problème, **DECIDE**, à l'unanimité, de lancer une étude de définition concernant cette voie afin de permettre, d'une part, le chiffrage des travaux à réaliser et, d'autre part, leur programmation au budget communal.

7) APPARTEMENTS DE L'ÉCOLE – EXONERATION PARTIELLE DE LOYERS :

Suite à la présence de capricornes, détectée dans les poutres apparentes des deux appartements réalisés dans les combles de l'ancien bâtiment de l'école publique, la collectivité a sollicité l'intervention urgente d'une entreprise spécialisée et un devis a été établi par la Société SADED SAVOIE d'Annecy le Vieux pour un montant total de 3 960 € TTC.

Pour permettre de procéder au traitement des poutres, hors présence des occupants de ces deux logements, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PROPOSE** de loger les locataires, gratuitement et temporairement, à la Maison Guillermin (propriété communale) durant l'intervention de l'Entreprise SADED SAVOIE dans leur appartement ;
- **DECIDE** de leur accorder une réduction exceptionnelle de loyer (soit l'équivalent d'une semaine) au titre de dédommagement des nuisances occasionnées par cette intervention.

8) LOTISSEMENT « LES TÂTES » - REMISE DE PENALITES DE RETARD DES ENTREPRISES :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibérations des 21 janvier 2015 et 20 janvier 2016, un marché de travaux pour l'aménagement du lotissement « Les Tâtes » a été attribué pour un montant total de 125 259.12 € HT, soit 150 310.94 € TTC, aux entreprises suivantes :

- ⇒ Lot n° 1 : FERRAND TP pour un total (avenant compris) de 55 069.02 € HT, soit 66 082.82 € TTC ;
- ⇒ Lot n° 2 : COLAS pour un montant total de 70 190.10 € HT, soit 84 228.12 € TTC.

Il précise que :

- ⇒ l'ordre de service n° 1 fixait la date de démarrage des travaux au 9 mars 2015 ;
- ⇒ l'article 4-1-1 du CCAP prévoyait une durée totale de travaux de 3.5 mois, la fin prévisible du chantier devant intervenir avant le 24 juin 2015 ;
- ⇒ une interruption des travaux a été programmée par le maître d'œuvre pour permettre la réalisation des réseaux par les concessionnaires : ERDF, GRDF, ORANGE, CCFU et SILA qui ont fait intervenir leurs propres entreprises agréées ;
- ⇒ la nature du terrain a nécessité l'intervention d'un brise-roche, compliquant la réalisation du chantier ;
- ⇒ par ailleurs, il a été tenu compte de la période des congés payés ;
- ⇒ ces éléments ont conduit le maître d'œuvre à prononcer la réception du chantier :
 - le 14 septembre 2015 pour l'Entreprise FERRAND TP ;
 - le 31 août 2015 pour l'Entreprise COLAS.

Considérant que, pour les faits exposés ci-dessus, les entreprises titulaires du marché ne peuvent être mises en cause, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RENONCE** à l'application, à leur encontre, des pénalités de retard prévues à l'article 4-3 du CCAP.

9) RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

Par délibération du 27 mars 2015, une ligne de trésorerie avait été ouverte auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 150 000 € et ce, afin de pallier à un besoin ponctuel de trésorerie durant la gestion annuelle des dépenses et dans l'attente du versement de certaines recettes prévues.

Le contrat expirant le 31 mars 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de procéder à son renouvellement et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat avec la Caisse d'Épargne, pour une durée d'une année, au taux EONIA + marge de 1.87 %.

10) GRDF – CONVENTION D’HEBERGEMENT DESTINE A LA RELEVÉ DES COMPTEURS :

GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel afin de permettre le relevé à distance des consommations de gaz des particuliers et des professionnels.

Ce projet nécessite, entre autres, l’installation de concentrateurs sur des points hauts, appelés « Sites » et un hébergeur, soit une personne publique propriétaire, dans son domaine public et/ou privé, de « Sites » pouvant accueillir les équipements techniques de GRDF.

Un premier « Site » est proposé sur la Commune de Lovagny, à savoir : le clocher de l’église. La redevance due, par GRDF en ce cas, s’élèverait à 50 € par an pour une surface d’occupation de matériel de 0.1 m².

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **ACCEPTE** la convention pour occupation domaniale, entre GRDF et la Commune de LOVAGNY, qui fixe les modalités d’installation et d’hébergement d’un équipement de télé-relève en hauteur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents ou actes afférents à ce dossier.

11) NOUVELLE REGLEMENTATION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES DE LA MAISON DU VILLAGE :

Afin de simplifier les demandes de réservation des salles de la Maison du Village, d’harmoniser et clarifier certaines clauses concernant la location, le mode de fonctionnement, les tarifs et le règlement, le groupe de travail, constitué lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2015, présente deux nouveaux formulaires, accompagnés d’un règlement distinct, qui déterminent les modalités de réservation des salles, à savoir :

- ⇒ utilisations ponctuelles (pour les associations, les habitants de Lovagny et les extérieurs) ;
- ⇒ utilisations régulières réservées aux associations de la commune et assimilées.

Les principales modifications portent essentiellement sur une nouvelle distribution des salles proposées à la location ou aux activités, dont une qui sera réservée à l’usage exclusif des associations. Des ajustements, concernant la nature des manifestations, leurs tarifs, les cautions... et la tenue des locaux ont été précisés dans les règlements concernés.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, **APPROUVE** les nouvelles dispositions d’utilisation des salles de la Maison du Village selon les modalités définies par les deux nouveaux règlements et **APPROUVE** les tarifs suivants qui abrogent les délibérations des 26 août 2004 et 23 octobre 2013, à savoir :

SALLE ET TYPE D’ACTIVITE	NIVEAU	ASSOCIATIONS DE LOVAGNY	HABITANTS DE LOVAGNY	AUTRES
SALLE D’ANIMATION				
Réunion		gratuit	60 €	120 €
Activités		gratuit	sans objet	sans objet
Vin d’honneur ou repas midi, sans réfectoire		gratuit	160 €	300 €
Vin d’honneur ou repas midi, avec réfectoire	1	gratuit	260 €	400 €
Repas soir		gratuit	sans objet	sans objet
Manifestation à but lucratif, sans réfectoire		gratuit	sans objet	sans objet
Manifestation à but lucratif, avec réfectoire		gratuit	sans objet	sans objet
Cuisine et vaisselle		gratuit	80 €	100 €
Participation au chauffage (du 15/10 au 30/4)		gratuit	20 % du montant de la location	20 % du montant de la location
SALLE « SOUPENTE »				
Réunion	2	gratuit	30 €	60 €
DIVERS				
Cautions pour dégradations ou ménage		sans objet	400 €	400 €
Pénalité pour annulation effectuée hors délais		sans objet	montant de la location	montant de la location
Pénalité pour clés rendues hors délais		75 €	75 €	75 €

12) TOITURE DU PODIUM :

Madame Dominique ALVIN, Conseillère Municipale, informe des démarches qu'elle a accomplies auprès de différents prestataires (fabricants et revendeurs) pour trouver une toiture, répondant aux normes de sécurité et adaptable au podium communal, à un prix inférieur au devis actuel, soit : 14 868 € TTC.

Il est envisagé l'acquisition d'un autre équipement qui pourrait s'adapter au podium pour un prix moindre. Madame Céline SCELLOS, Conseillère Municipale, propose de consulter d'autres fournisseurs. Dans l'attente, ce point sera à nouveau reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

13) CONVENTION GEA 74 :

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du TAP (réforme des rythmes scolaires), le Conseil Municipal, par délibération du 16 septembre 2015, a accepté de recourir aux services de Madame Grace MARIN CUDRAZ, née CARTER pour l'animation d'ateliers en anglais destinés aux enfants scolarisés sur notre commune.

Les formalités nécessaires à l'obtention de son statut d'auto-entrepreneuse n'ayant pu aboutir, et afin de permettre de régler les interventions réalisées par cette personne, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de passer une convention avec le Groupement Employeurs Associatifs de Haute-Savoie (GEA 74) pour la mise à disposition de main d'œuvre salariée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Les coûts d'utilisation, ainsi que tous éléments de rémunération et indemnités versées au salarié, sont déterminés dans chaque contrat spécifique de mise à disposition. L'approbation de cette convention est soumise à des frais d'adhésion (30 € par an), ainsi qu'une participation au fonds de réserve de 0.20 €/heure.

14) – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:

a) **Périmètre des intercommunalités :**

Monsieur le Maire informe les élus de la réunion prochaine (le 31 mars 2016) des membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI). Ceux-ci se positionneront sur le projet d'amendement présenté par Monsieur Antoine de MENTHON qui vise à l'intégration d'office, dans la Communauté de l'Agglomération d'Annecy, des sept communautés de communes restées indépendantes.

b) **Distribution du Lovagny.com :**

Madame Nathalie BLANC, Adjointe au Maire, informe de la sortie du prochain Lovagny.com et sollicite les élus pour sa distribution.

c) **Prochaines réunions des commissions :**

- 11 mars 2016 à 18 h 00 : commission d'examen des offres (travaux école) ;
- 14 mars 2016 à 20 h 00 : commission finances ;
- 15 mars 2016 à 18 h 30 : commission d'examen des candidatures de la Taverne de Pontverre.

d) **Remerciements pour subventions attribuées :**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements du GIS 74 et de l'Association des Copinois du Marais pour les subventions qui leur ont été attribuées.

La séance est levée à 22 h 35.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- ⇒ Mercredi 23 mars 2016 – 20 h 30
- ⇒ Vendredi 22 avril 2016 – 20 h 30